

RAPPORT Prix et Qualité du Service Public

EAU POTABLE Colmar Agglomération



COMMUNES

Bischwihr	Jebsheim	Walbach
Colmar	Muntzenheim	Wettolsheim
Fortschwihr	Niedermorschwihr	Wickerschwihr
Horbourg-Wihr	Porte du Ried	Wintzenheim
Houssen	Ste Croix-en-Plaine	Zimmerbach
Ingersheim	Turckheim	

RPQS

2024

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
MODE DE GESTION DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
NATURE DES RESSOURCES.....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
VOLUMES DISTRIBUÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	6
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	7

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION.....	9
MODALITÉS DE FACTURATION.....	10
FACTURE D'EAU TYPE 120 m ³ /AN.....	11
RECETTES	11
IMPAYÉS.....	11

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	12
MONTANTS FINANCIERS	12
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	12
AMORTISSEMENTS	12
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX	13

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

QUALITÉ DE L'EAU.....	14
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	17
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	20
INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS	21
INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU	22
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.....	22
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	23
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES	24
DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	24
TAUX DE RECLAMATIONS	25

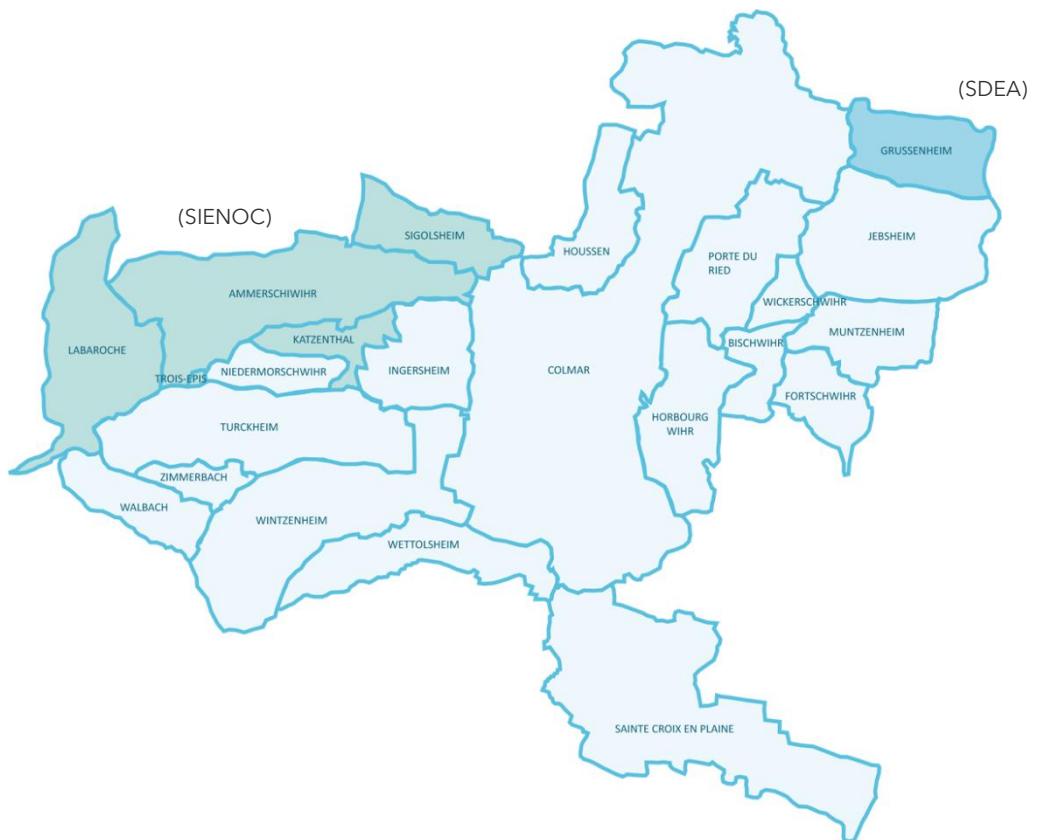
5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DECENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITÉ	26
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	26

1. Caractéristiques techniques du service

Présentation du territoire

En 2024, la Colmarienne de Eaux exploite le service public de l'Eau Potable sur le territoire de Colmar Agglomération, à l'exception des communes d'Andolsheim, Sundhoffen et Herrlisheim dont les réseaux de distribution sont exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI) et se charge de la vente en gros au SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar) pour l'alimentation en eau des communes d'Ammerschwihr, Katzenthal, Labaroche, Sigolsheim et Trois-Epis, et de la vente en gros au SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle) pour l'alimentation en eau de la commune de Grussenheim.



Mode de gestion du service

Le service de l'eau potable de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service.

Estimation de la population desservie

Le périmètre d'exploitation confié par Colmar Agglomération, couvre un réseau de production et de distribution comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge et Jebsheim), 2 captages de sources, 8 ouvrages de stockage, 2 stations de reprise ainsi qu'un linéaire de **538 km** de conduites.

C'est au travers de ces nombreux équipements que, chaque jour, la Colmarienne des Eaux œuvre pour assurer l'alimentation en eau de plus de 110.000 habitants de l'agglomération colmarienne (17 communes et 1 syndicat intercommunal desservis).

Nature des ressources

Installations

	Fonction	Capacité	Date Intégration
DORNIG	Station Production	21.600 m ³ /j	01/01/2001
NEULAND	Station Production	21.600 m ³ /j	01/01/2001
KASTENWALD	Station Production	28.800 m ³ /j	26/03/2009
LA FORGE	Station Production	1.500 m ³ /j	01/01/2012
JEBSHEIM	Station Production	4.320 m ³ /j	01/01/2016
WALBACH	Sources	Variable	01/01/2012
ZIMMERBACH	Sources	Variable	01/01/2012



Kastenwald



Château Eau Jebsheim

Volume produit (V1) en m³

	2024	Var. N / N-1 (%)	2023	2022	2021
DORNIG	936 202 m ³	-9,17 %	1 030 722 m ³	1.028.129 m ³	1.156.608 m ³
NEULAND	970 438 m ³	-3,50 %	1 005 710 m ³	1.002.649 m ³	1.122.710 m ³
KASTENWALD	5 450 435 m ³	+ 1,16 %	5 387 893 m ³	5.514.733 m ³	4.856.607 m ³
LA FORGE	45 672 m ³	-38,45 %	74 201 m ³	74.951 m ³	61.727 m ³
JEBSENHEIM	344 042 m ³	-4,02 %	358 454 m ³	358.486 m ³	372.183 m ³
SOURCES WALBACH	25 206 m ³	+ 177,63%	9 079 m ³	10.865 m ³	21.067 m ³
SOURCES ZIMMERBACH	15 489 m ³	+ 75,59 %	8 821 m ³	6.376 m ³	11.894 m ³
TOTAL	7 787 484 m³	-1,11 %	7 874 880 m ³	7.996.189 m ³	7.602.796 m ³

Volume importé (v2)

En 2024, Colmar Agglomération a importé 191 022 m³ répartis comme suit :

- ⌚ 31 758 m³ d'eau du SIENOC pour l'alimentation de Niedermorschwihr
- ⌚ 159 264 m³ d'eau du SIEPI pour l'alimentation de Sainte-Croix-en-Plaine

Volume exporté (v3)

En 2024, Colmar Agglomération a vendu 353 222 m³ répartis comme suit :

- ⌚ 353 167 m³ d'eau au SIENOC
- ⌚ 55 m³ d'eau au SDEA

Nombre d'abonnements

Abonnés au service de l'eau

Communes	Nbre Abonnés au 31.12.2024	Var. N / N-1 Abonnés	Nbre Abonnés au 31.12.2023	Nbre Abonnés au 31.12.2022	Nbre Abonnés au 31.12.2021
Bischwihr	517	+ 1	516	514	504
Colmar	15 258	+ 40	15 218	15 116	14 968
Fortschwihr	524	+ 2	522	501	492
Horbourg-Wihr	2 327	+ 10	2 317	2 296	2 277
Houssen	1 073	+ 12	1 061	1 053	1 058
Ingersheim	1 780	+ 5	1 775	1 747	1 718
Jebshheim	654	+ 1	653	639	633
Muntzenheim	557	+ 2	555	542	533
Niedermorschwihr	258	+ 2	256	255	252
Porte du Ried	887	- 4	891	870	847
Ste Croix-en-Plaine	1 372	- 4	1 376	1 347	1 339
Turckheim	1 646	+ 28	1 618	1 595	1 576
Walbach	457	- 3	460	449	448
Wettolsheim	926	+ 3	923	912	908
Wickerschwihr	366	+ 15	351	344	344
Wintzenheim	2 917	+ 28	2 889	2 873	2 833
Zimmerbach	414	+ 1	413	413	415
TOTAL	31 933	+ 139	31 794	31 466	31 145

En 2024, le service public de l'eau potable comptait 31 933 abonnés contre 31 794 en 2023. Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de + 0,43 %.

Volumes distribués au cours de l'exercice

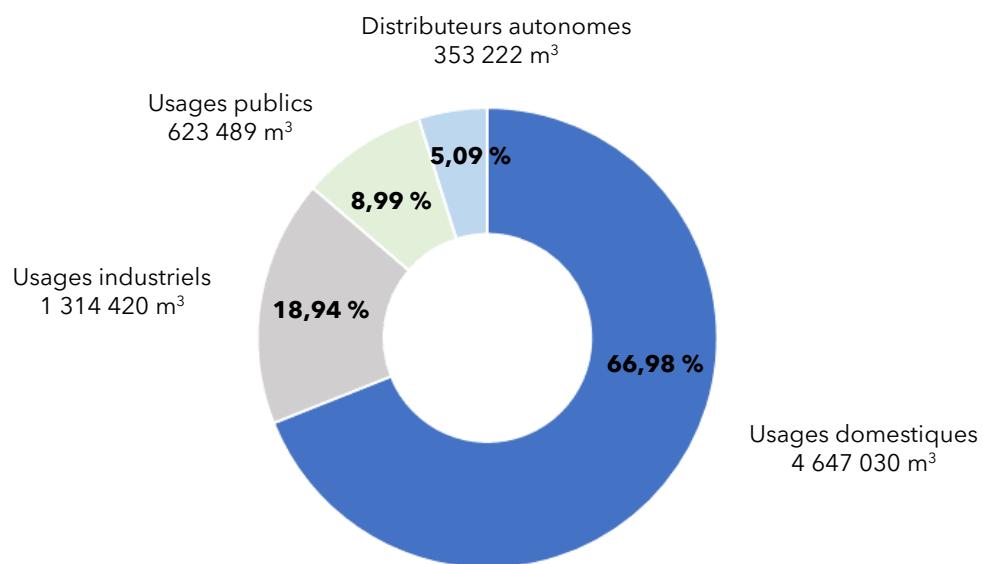
Communes	Volumes eau 2024	Var. N / N-1 %	Volumes eau 2023	Volumes eau 2022	Volumes eau 2021
Bischwihr	47 032 m ³	-7,76%	50 988 m ³	46 854 m ³	46 593 m ³
Colmar	4 472 864 m ³	-0,52%	4 496 428 m ³	4 524 193 m ³	4 356 742 m ³
Fortschwihr	48 429 m ³	+0,28%	48 290 m ³	49 127 m ³	54 663 m ³
Horbourg-Wihr	296 828 m ³	-6,27%	316 681 m ³	353 546 m ³	313 718 m ³
Houssen	142 265 m ³	+1,39%	140 307 m ³	145 531 m ³	130 155 m ³
Ingersheim	263 227 m ³	+5,57%	278 761 m ³	260 674 m ³	262 835 m ³
Jebsheim	57 132 m ³	-3,42%	59 155 m ³	62 662 m ³	65 588 m ³
Muntzenheim	50 306 m ³	-4,44%	52 645 m ³	53 587 m ³	58 495 m ³
Niedermorschwihr	37 336 m ³	+9,49%	34 098 m ³	31 130 m ³	30 118 m ³
Porte du Ried	79 567 m ³	+1,30%	78 539 m ³	85 135 m ³	80 404 m ³
Ste Croix-en-Plaine	139 982 m ³	-3,60%	145 215 m ³	140 645 m ³	146 931 m ³
Turckheim	226 233 m ³	-7,63%	244 925 m ³	246 119 m ³	221 430 m ³
Walbach	40 571 m ³	+1,79%	39 855 m ³	43 003 m ³	42 710 m ³
Wettolsheim	181 708 m ³	+18,39%	153 476 m ³	203 478 m ³	166 785 m ³
Wickerschwihr	28 746 m ³	-2,83%	29 584 m ³	29 213 m ³	30 415 m ³
Wintzenheim	437 990 m ³	-0,75%	441 295 m ³	456 079 m ³	435 920 m ³
Zimmerbach	34 723 m ³	-6,58%	37 169 m ³	38 912 m ³	39 007 m ³
Vente en gros au SIENOC	353 167 m ³	-2,67%	362 881 m ³	339 506 m ³	284 958 m ³
Vente en gros au SDEA (Grussenheim)	55 m ³	-98,21%	3 084 m ³	4 618 m ³	5 835 m ³
TOTAL	6 938 161 m³	-1,07 %	7 013 376 m ³	7 114 012 m ³	6 773 302 m ³

En 2024, le volume d'eau distribué a baissé de **-1,07 %** par rapport à 2023.

Remarque

- La forte baisse en % sur Grussenheim n'est pas significative.

Répartition du volume distribué



Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Au cours de l'année 2024, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau, modifiant le linéaire total. Au 31.12.2024 celui-ci est de 538 km.

Principaux travaux réalisés au cours de l'année

1. Renouvellement des réseaux et des branchements

- ⌚ COLMAR : Rue St Josse, Carrefour Alsace-Semmm, Avenue De Gaulle (secteur Wimpfeling Hohnack), Rue de Verdun (entre Sandherr et Henner), Rue du Prunier, Rue de Riquewihr, Route d'Ingersheim (entre Pasteur et Stauffen)



Chantier Carrefour Alsace / Semmm à Colmar

- ⌚ INGERSHEIM : Rue des Roses
- ⌚ STE CROIX-EN-PLAINE : Centre-ville (rue Chappuis, rue Foch, Place de l'Eglise), Route de Bâle
- ⌚ WICKERSCHWIHR : Rue De Gaulle
- ⌚ WINZENHEIM : Route de Colmar, Rue Hirn (entre voie ferrée et RD 417)

2. Extension des réseaux

- ⌚ COLMAR : Rue des Glaieuls, Rue des Aubépines
- ⌚ STE CROIX-EN-PLAINE : Rue des Bonnes Gens
- ⌚ WALBACH : Square Sissler

3. Renforcement des réseaux

- ⌚ TURCKHEIM : Rue du Vogel

Variation globale du réseau

	2024	2023	2022	2021
Linéaire au 1 ^{er} janvier	537 158 m	536 109 m	534 398 m	531 155 m
Linéaire posé	4 335 m	2 942 m	1 407 m	6 113 m
<i>dont lotissement</i>	809 m	744 m	0 m	344 m
Linéaire supprimé	4 846 m	2 785 m	607 m	5 240 m
Mise à jour (régularisation Elyx)	1 356 m	892 m	911 m	2 370 m
LINEAIRE TOTAL	538 003 m	537 158 m	536 109 m	534 398 m

Variation du réseau par commune

	2024	2023	2022	2021
Bischwihr	8 821 m	8 487 m	8 487 m	8 376 m
Colmar	241 595 m	241 660 m	241 557 m	240 760 m
Fortschwihr	9 203 m	9 253 m	9 253 m	9 253 m
Horbourg-Wihr	33 894 m	33 577 m	33 570 m	33 570 m
Houssen	16 315 m	16 222 m	16 222 m	16 222 m
Ingersheim	26 681 m	26 738 m	26 713 m	26 713 m
Jebsheim	18 527 m	18 267 m	18 267 m	18 267 m
Muntzenheim	12 440 m	12 279 m	11 679 m	11 679 m
Niedermorschwihr	6 484 m	10 555 m	10 555 m	10 552 m
Porte du Ried	14 878 m	15 176 m	15 066 m	15 066 m
Ste Croix-en-Plaine	28 151 m	26 565 m	26 565 m	25 826 m
Turckheim	26 340 m	25 853 m	25 831 m	25 831 m
Walbach	12 051 m	11 882 m	11 882 m	11 882 m
Wettolsheim	14 550 m	14 961 m	14 961 m	14 961 m
Wickerschwihr	8 906 m	8 109 m	7 927 m	7 866 m
Wintzenheim	50 201 m	48 626 m	48 626 m	48 626 m
Zimmerbach	8 966 m	8 948 m	8 948 m	8 948 m
TOTAL	538 003 m	537 158 m	536 109 m	534 398 m

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Le prix du service de l'eau correspond à l'ensemble des opérations qui concerne à la fois la production d'un produit de qualité très surveillé, sa distribution ainsi que la redevance pollution des eaux qui est une recette fiscale environnementale. Il est principalement composé de deux éléments, dont le premier est décidé par Colmar Agglomération :

1. La distribution de l'eau potable

Comprend les investissements, les renouvellements et les frais de fonctionnement des ouvrages destinés à assurer la production, le stockage, le traitement et la distribution aux abonnés ainsi que la gestion des services aux clients.

2. Les redevances et taxes prélevées pour les organismes publics

- La redevance « Pollution » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Colmar Agglomération collecte cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Vous trouverez en Annexe la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- La TVA au taux de 5,5 % qui constitue le dernier élément de la facture appliquée à l'eau. Ce taux est celui appliquée aux produits alimentaires et concerne l'ensemble des rubriques de facturation.

Tarifs applicables au 01.01.2024 et au 01.01.2025

Part Collectivité

		Au 01.01.2024 *	Au 01.01.2025 **
Frais d'accès au Service (€ HT)		45,00 €	45,00 €
Part fixe €HT/an	compteur 15 à 20 mm	25,00 €	25,00 €
Abonnement y compris location	compteur 25 mm	50,00 €	50,00 €
compteur	compteur 30 mm	54,00 €	54,00 €
	compteur 40 mm	87,00 €	87,00 €
	compteur 50 mm	222,00 €	222,00 €
	compteur 60 à 70 mm	236,00 €	236,00 €
	compteur 80 mm	252,00 €	252,00 €
	compteur 100 mm	273,00 €	273,00 €
	Compteur 150 mm	390,00 €	390,00 €
Part Proportionnelle (€ HT/m³)		1,180 €/m ³	1,180 €/m ³

* Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 24 novembre 2023

** Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 22 novembre 2024

Redevances et Taxes

	Au 01.01.2024	Au 01.01.2025
Redevance Agence de l'Eau Rhin Meuse		
- Pollution	0,350 €/m ³	-
- Consommation Eau potable	-	0,390 €/m ³
- Performance des réseaux Eau potable	-	0,066 €/m ³
- Prélèvement sur la ressource	-	0,100 €/m ³
Taxes (TVA)	Taux 5,5 %	Taux 5,5 %

Modalités de facturation

Avant l'envoi de la facture, le chargé de clientèle met à jour les données de la facture (tarif, rubrique, date du prochain relevé, etc...) et traite l'ensemble des anomalies signalées par le relevé. Il analyse par exemple, les variations de consommation et en cas de doute, déclenche une enquête complémentaire chez l'usager avant la transmission de la facture.

Les factures sont éditées sur du papier labellisé PEFC et expédiées par un prestataire éditique basé à PRINGY (74). Elles peuvent être complètement dématérialisées sur demande du client (disponible sur l'Agence en ligne avec un message d'information envoyé au client par courriel).

Une facture claire et porteuse d'informations

Le Service de l'Eau édite des factures contenant des informations souhaitées par les clients (qualité de l'eau, informations sur le prix ...). On y retrouve notamment :

- Les Enjeux du cycle de l'eau avec décryptage des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement et de leurs rôles ainsi que la destination des sommes collectées ;
- La maîtrise du budget de l'usager avec fourniture au client de l'historique de ses consommations et de ses évolutions (consommation, tarifs ...) ;
- Personnalisation de la facture avec messages et informations propres à l'usager.

En cas de mensualisation, un échéancier modulable avec indication des prélèvements mensuels est intégré à la facture permettant à l'usager de maîtriser son budget.

Facture Eau type – 120 m³/an

Facture annuelle d'eau (production, traitement et distribution) exprimée en € TTC sur la base d'une consommation de 120 m³/an – primes fixes comprises et TVA à 5,5 %.

Tarif Eau Potable 2024 base 120 m ³ /an	Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried, Ste Croix-en-Plaine, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwihr, Wintzenheim, Zimmerbach
Part Fixe (compteur 20 mm)	26,37 €
Prix Proportionnel	149,39 €
Redevance Pollution	44,31 €
TOTAL	220,07 €

Recettes

Ventes d'eau (vente d'eau + part fixe)	7 117 238,95 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (frais d'accès au service)	65 790,00 € HT
Exportation vers le SIENOC	205 395,28 € HT

Impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Il n'existe pas de branchement en plomb dans le périmètre de distribution.

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 308 851,27 € HT
Montant des subventions	297 636,50 € HT
Autres financements	– € HT
Montant de l'autofinancement net	5 011 214,77 € HT

Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31.12.2024	105 533,28 € HT
Montant remboursé durant l'exercice N-1	121 651,86 € HT
<i>dont en capital</i>	115 533,33 € HT
<i>dont en intérêts</i>	6 118,53 € HT
<i>dont remboursement anticipé</i>	– € HT
<i>dont pénalité actuarielle</i>	– € HT
Durée d'extinction de la dette	11 mois

Amortissements

Montant amorti par la collectivité durant l'exercice	2 548 289,53 € HT
--	-------------------

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

MONTANT PREVISIONNEL DU PROGRAMME 2025	3.696.830 € HT
---	-----------------------

Colmar Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation des programmes de travaux des années suivantes ▪ Création d'un second point de raccordement fibre au Neuland ▪ Campagne annuelle de renouvellement de vannes gros diamètres ▪ Mise en place d'un contrôle d'accès Obturateur réservoir d'Ingersheim ▪ Mise en place d'une décharge hydraulique sur la branche Dornig et vanne adduction 600 ▪ Création de points de mesure en continu : Ingersheim ▪ Colmatage regard de vidange Réservoir Letzenberg
----------------------	---

Colmar	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension Rue Maurice Ravel (impasse vers site Etat) ▪ Extension Avenue Foire aux vins ▪ Extension Au Werb (entre Schoenenwerd et Grosser Semm Pfad) ▪ Renouvellement Rue Bruat (entre République et Gare) ▪ Renouvellement Rue de l'Hôpital ▪ Renouvellement Rue de Castelnau (Poincaré-Voltaire) ▪ Renouvellement Rue Kalb ▪ Renouvellement Rue de Houssen ▪ Renouvellement Rue Weckerlin ▪ Renouvellement Rue de Wettolsheim ▪ Renouvellement Rue de l'Acacia ▪ Renouvellement Rue du Muscat ▪ Renouvellement Rues Charpentier et Tonnelier
--------	--

Ingersheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue des Juifs
------------	--

Porte du Ried	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue de la Chapelle et Rue de Wickerschwihr
---------------	---

Sainte Croix-en-Plaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue Chappuis, Foch, Place de l'Eglise
------------------------	--

Turckheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue de la Grenouillère ▪ Extension Rue de Wettolsheim
-----------	---

Walbach	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue de la Mairie et Place de la Mairie
---------	---

Wettolsheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue du Riesling et du Traminer
-------------	---

Wintzenheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue des Remparts ▪ Renouvellement Rue du Lavoir ▪ Renouvellement Route de Colmar (portion entre Bouleau et Flachsland)
-------------	---

4. Indicateurs de performances

Qualité de l'eau

Traitement de l'eau

➲ Traitement de l'eau par adjonction de Polyphosphates

Le traitement principal de l'eau brute se fait par adjonction de Polyphosphates en tant qu'inhibiteur de corrosion contre l'action des chlorures. Le traitement aux Polyphosphates donne satisfaction car l'apparition d'eaux rouges est très rare.

➲ Traitement de l'eau par chloration

L'eau distribuée est désinfectée au chlore. Cette mesure est conforme aux dispositions ministérielles, prises dans le cadre du plan VIGIPIRATE, qui exigent cette désinfection en fixant un taux de chlore résiduel de 0,3 mg/l en sortie des champs captants et de 0,1 mg/l minimum au robinet du consommateur.

Contrôles sanitaires de l'eau de consommation

Le contrôle de la qualité de l'eau distribuée s'exerce selon les prescriptions réglementaires :

- du décret n° 2007-49 du 11 janvier modifié : ces articles sont codifiés dans le code de la santé publique (article R1321-1 et suivants),
- de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution,
- de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

La campagne de prélèvement qui précise les dates d'intervention du laboratoire départemental agréé et le lieu de prélèvement est discutée et arrêtée chaque année avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

En 2024, les contrôles effectués en application de la réglementation ont conduit à la réalisation de 366 prélèvements (y compris les prélèvements sur les piézomètres en amont du Champ captant du Kastenwald) et 299 paramètres différents ont été mesurés pour l'ensemble des étapes du cycle de l'eau depuis la production à la distribution. Les contrôles réalisés ont tous confirmé le respect des limites de qualité requises.

Au-delà du contrôle réglementaire

Pour l'année 2024, 492 analyses complémentaires ont été effectuées en autocontrôle. Le distributeur d'eau a pour mission de fournir en tout temps et en tout lieu du réseau de distribution une eau de qualité. Colmar Agglomération a imposé au distributeur un programme renforcé d'autocontrôle. Les paramètres concernés sont ceux qui présentent un intérêt spécifique sur le plan local :

- ⦿ Les nitrates qui restent à un niveau modéré avec une valeur moyenne de :
 - 20,89 mg/l pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
 - 29,33 mg/l pour l'UDI Jebsheim
 - 2,36 mg/l pour l'UDI La Forge (captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)
- ⦿ Les chlorures issus de l'infiltration des eaux de dissolution des terrils du Bassin Potassique dont la teneur moyenne se situe à :
 - 89,22 mg/l pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
 - 40,33 mg/l pour l'UDI Jebsheim
 - 5,77 mg/l pour l'UDI La Forge (captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)

Le contrôle accru permet de mieux connaître leur évolution mais aussi de mieux ajuster le traitement aux polyphosphates, inhibiteurs de corrosion des canalisations.

Analyses spécifiques réalisées en complément :

- ⦿ 2 prélèvements supplémentaires ont été effectués sur les champs captants du Dornig et du Neuland pour le contrôle du paramètre lindane ;
- ⦿ 2 prélèvements supplémentaires ont été effectués au niveau du champ captant du Dornig pour le contrôle du paramètre DMI ;
- ⦿ 86 prélèvements supplémentaires ont été effectués sur les champs captants du Dornig, du Neuland, de Jebsheim, de La Forge et du Kastenwald (incluant les 3 piézomètres Hettenschlag) pour le contrôle des métabolites des pesticides (Métolachlore et/ou Chloridazone) ;

Moyennes Métolachlore par UDI :

- 0,080 µg/l pour l'UDI de Colmar (Neuland, Dornig, Kastenwald)
- 0,070 µg/l pour l'UDI Jebsheim
- 0,000 µg/l pour l'UDI La Forge (captage de La Forge et les Sources de Walbach et Zimmerbach)

- ⦿ 27 prélèvements pour le Chlorothalonil R471811.

Vous trouverez en Annexe les tableaux des valeurs moyennes calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2024 et par UDI.

Information aux consommateurs

La qualité sanitaire de l'eau est la première information attendue par les consommateurs. Chaque année, les abonnés du service reçoivent avec leur facture d'eau une fiche de synthèse élaborée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à partir des résultats du contrôle sanitaire.

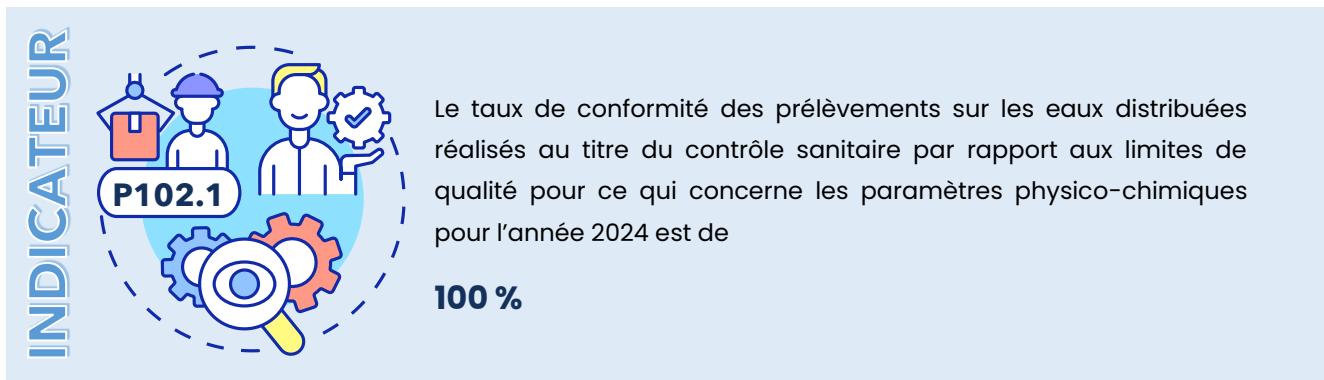
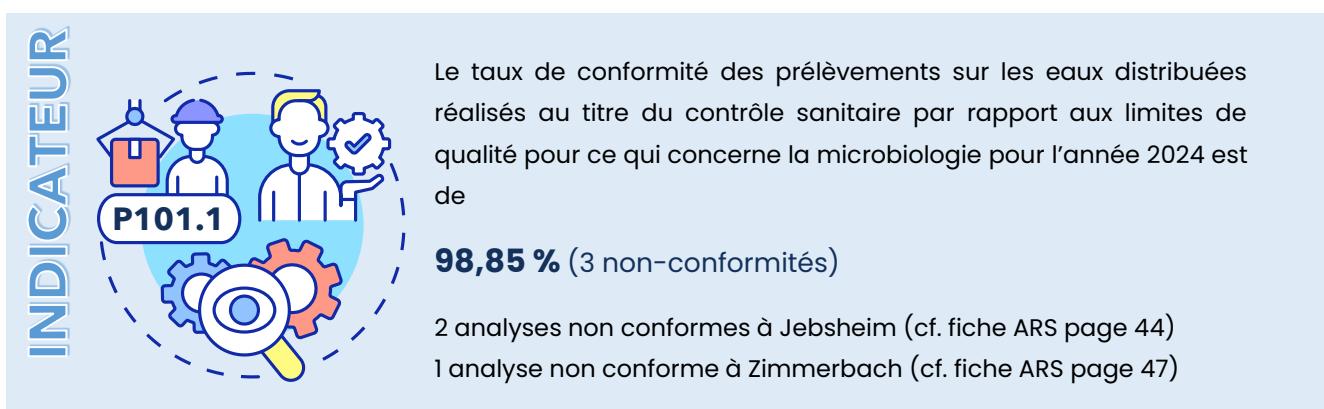
La qualité moyenne de l'eau dépend de l'origine du prélèvement dans le milieu naturel :

- Les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Niedermorschwihr, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim sont alimentées en eau par les 3 champs captants suivants : Dornig, Neuland et Kastenwald (UDI de Colmar) ;
- Les communes de Bischwihr, Fortschwihr, Jebsheim, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwihr sont alimentées en eau par le forage de Jebsheim (UDI Jebsheim) ;
- La commune de Sainte-Croix-en-Plaine est alimentée en eau par les forages du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill ;
- Les communes de Walbach, Zimmerbach sont alimentées en eau par des sources situées sur leur territoire respectif et par un captage situé sur le ban de Wintzenheim au hameau de La Forge. Ce hameau est par ailleurs alimenté par ce même captage (UDI La Forge).

Vous trouverez en Annexe les fiches ARS relatives à la qualité de l'eau distribuée en 2024.

Indicateurs de performances de la qualité de l'eau

L'arrêté du 2 mai 2007, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, définit 2 indicateurs basés sur les contrôles réglementaires ayant pour but d'apprécier la qualité sanitaire de l'eau distribuée.



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Le patrimoine confié par Colmar Agglomération est géré à l'aide d'un système d'information géographique qui permet de réaliser une cartographie numérique du réseau.

La Colmarienne des Eaux est équipée du logiciel ELYX, standard national des SIG, permettant l'intégration graphique du réseau d'eau potable (ensemble des données connues) des différentes communes de Colmar Agglomération. Cette base de données est un outil important pour administrer le patrimoine mais également pour contribuer à l'optimisation des opérations de maintenance du réseau.

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, a changé de définition et a été remplacé par l'indice P103.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-après :

PARTIE A – Plan des réseaux (15 points)	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jebenheim	N-1
10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable	10	10	10	10	10	10
5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5	5	5	5	5	5

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jebenheim	N-1
10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) – les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240) 	10	10	10	10	10	10

	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jebshiem	N-1
<p>De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux</p> <p>Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</p> <p>Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</p> <p>Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</p> <p>Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</p> <p>Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires</p>	5	5	5	4	4	4
<p>De 0 à 15 points (VP.241) :</p> <p>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</p> <p>Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</p>	13	13	14	13	12	12

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jebshiem	N-1
<p>10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux</p>	10	10	10	10	10	10
<p>10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution</p> <p>Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée</p>	10	10	10	10	10	10
<p>10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)</p>	10	10	10	10	10	10

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	UDI Colmar	N-1	UDI La Forge	N-1	UDI Jebsheim	N-1
10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchements les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	10	10	10	10	10	10
10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10	10	10	10	10
10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10	10	10	10	10
10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0	10	0	10	0
5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	0	0	0	0	0	0
Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.						
	113	103	114	102	111	101

INDICATEUR



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour l'année 2024 est de

113 pts/120 pour l'UDI Colmar

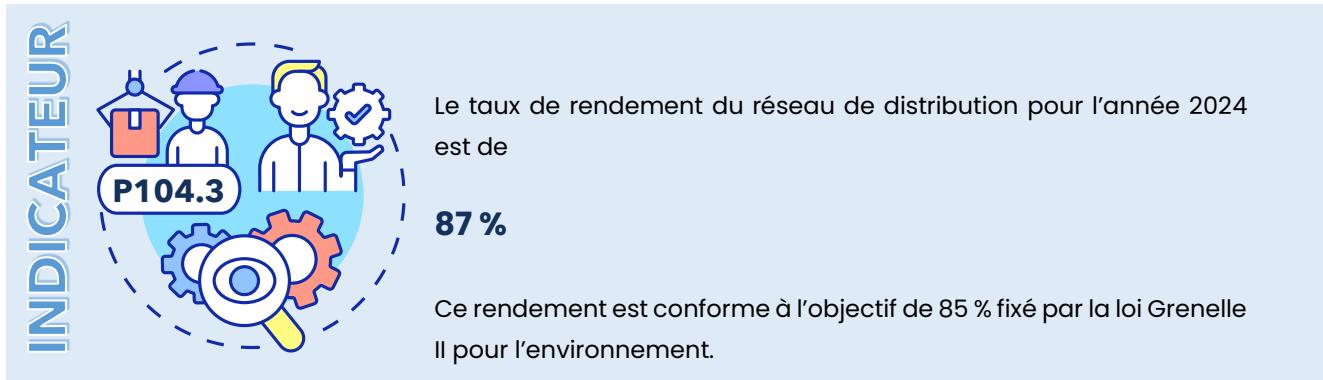
114 pts/120 pour l'UDI La Forge

111 pts/120 pour l'UDI Jebsheim

De manière globale, en pondérant sur le linéaire des réseaux par UDI, l'indicateur s'élèverait à **112 pts/120**.

Rendement du réseau de distribution

Le rendement est le rapport entre la quantité d'eau produite et achetée et la quantité d'eau effectivement consommée. Cet indicateur est important car il donne un excellent aperçu de la qualité d'un réseau et de ses paramètres (vétusté, choix du matériau...).



Paramètres de calcul	m³
Volume produit (V1) Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution	7 787 484
Volume Importé (V2) Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	191 022
Volume exporté (V3) Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur	353 222
Volume mis en distribution (V4) Se calcule de la façon suivante : V1 + V2 - V3	7 625 284
Pertes (V5) Se calcule en faisant V4 - V6	1 040 345
Volume consommé autorisé (V6) Se calcule en faisant V7 + V8 + V9	6 584 939
Volume comptabilisé (V7) Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	6 327 800
Volumes consommateurs sans comptage (V8) Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé.	196 047
Volume de service du réseau (V9) Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution	61 092
Rendement = (V6 + V3) / (V1 + V2) x 100	87 %

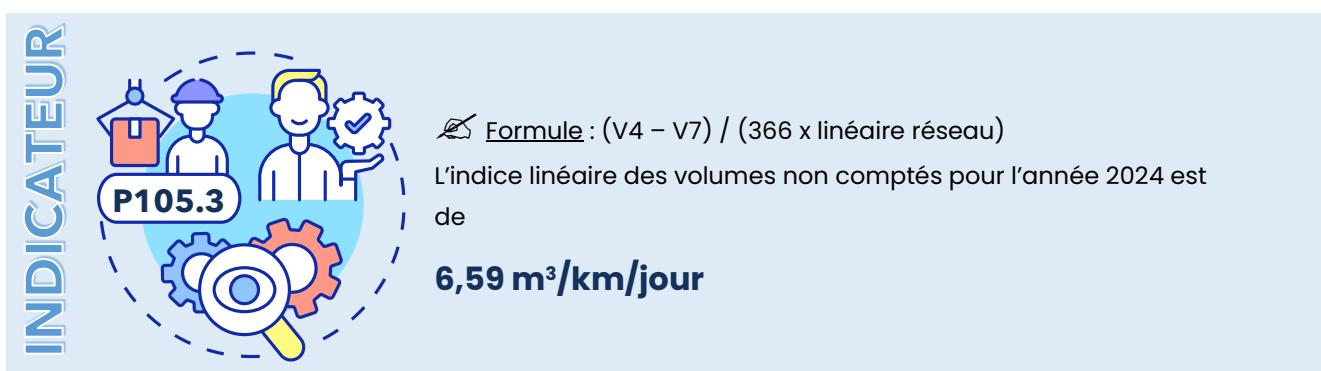
Rendements réseau par commune

Communes	Rendements 2024		Rendements 2023	Rendements 2022	Rendements 2021
Colmar	86,0 %	↘	86,6 %	86,7 %	86,7 %
Horbourg-Wihr	88,2 %	↘	94,0 %	88,3 %	85,3 %
Houssen	87,2 %	↘	91,0 %	84,1 %	85,4 %
Ingersheim	83,6 %	↗	79,1 %	81,2 %	82,9 %
Jebsheim	87,3 %	↘	90,5 %	95,3 %	94,0 %
Niedermorschwihr	>100 % *	—	>100 % *	80,0 %	93,2 %
Ste Croix-en-Plaine	87,9 %	↗	82,7 %	96,5 %	90,2 %
Turckheim	84,5 %	↗	80,2 %	81,1 %	85,3 %
Walbach	96,7 %	↗	91,7 %	93,0 %	89,2 %
Wettolsheim	88,1 %	↗	81,0 %	83,7 %	85,1 %
Wintzenheim	84,8 %	↗	82,2 %	82,3 %	83,1 %
Zimmerbach	89,2 %	↘	90,3 %	93,9 %	93,2 %
Communes Ex Ried Brun	91,2 %	↗	90,5 %	93,0 %	93,6 %
GLOBAL	87,0 %	↗	86,8 %	87,0 %	87,0 %

(*) Le rendement de Niedermorschwihr n'est pas significatif car >100 % à la suite d'un défaut du compteur d'entrée sur le réservoir

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.



Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

INDICATEUR



☞ Formule : $(V4 - V6) / (366 \times \text{linéaire réseau})$

L'indice linéaire des pertes en réseau pour l'année 2024 est de

5,28 m³/km/jour

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement des réseaux anciens s'est fait en veillant tout particulièrement à prendre en compte les programmes de voirie décidés par les communes membres de Colmar Agglomération.

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : 17 667 ml dont 4 846 ml renouvelés en 2024.

INDICATEUR



☞ Formule : Linéaire de réseau remplacé les 5 dernières années /
 $(5 \times \text{longueur réseau}) \times 100$.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable pour l'année 2024 est de

0,66 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code National	Nom du Captage	Date DUP
068000153	DORNIG – Forage F1	22/01/1976
068000154	DORNIG – Forage F2	22/01/1976
068000338	NEULAND – Forage F1	22/01/1976
068000337	NEULAND – Forage F2	22/01/1976
068004015	KASTENWALD – Forage F2	22/11/2007
068004014	KASTENWALD – Forage F3	22/11/2007
0680040113	KASTENWALD – Forage F4	22/11/2007
068000150	WINTZENHEIM LA FORGE – Forage P1	15/12/2009
068003666	WINTZENHEIM LA FORGE – Forage P2	15/12/2009
068000076	WALBACH – Source Chemin Zwerchberg	28/07/1977
068000091	WALBACH – Source entre ravin	28/07/1977
068000104	WALBACH – Source HOLLE 1 PARC 14-15	28/07/1977
068000103	WALBACH – Source HOLLE 2 PARC 15	28/07/1977
068000147	WALBACH – Source Riblingsthal	28/07/1977
068000148	ZIMMERBACH – Source S3	11/05/1973
	JEBSHEIM	14/11/1972

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indicateur est fixée selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'Hydrogéologue rendu
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICATEUR



L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau potable pour l'année 2024 est de

80 %

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2024, le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été prévenus à l'avance est de **21**.

INDICATEUR



Formule : Nbre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nbre d'abonnés x 1000
Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour l'année 2024 est de

0,66 %

Délai maximal d'ouverture des branchements

Le délai d'ouverture des branchements témoigne de l'engagement de l'exploitant à mettre en service les branchements neufs et à remettre en service les branchements existants fonctionnels. En 2024, ce délai est inférieur à 24 heures.

INDICATEUR



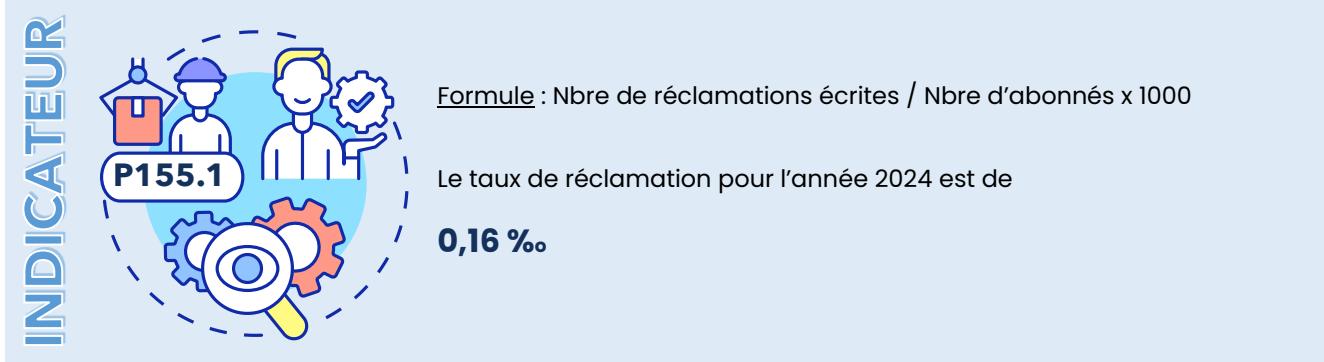
Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour l'année 2024 est

100 % en moins de 24h00

Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites relatives au Service de l'Eau à l'exception de celles concernant le niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations règlementaires, y compris celles liées au règlement de service.

5 réclamations écrites ont été enregistrées en 2024 pour le service de l'eau.

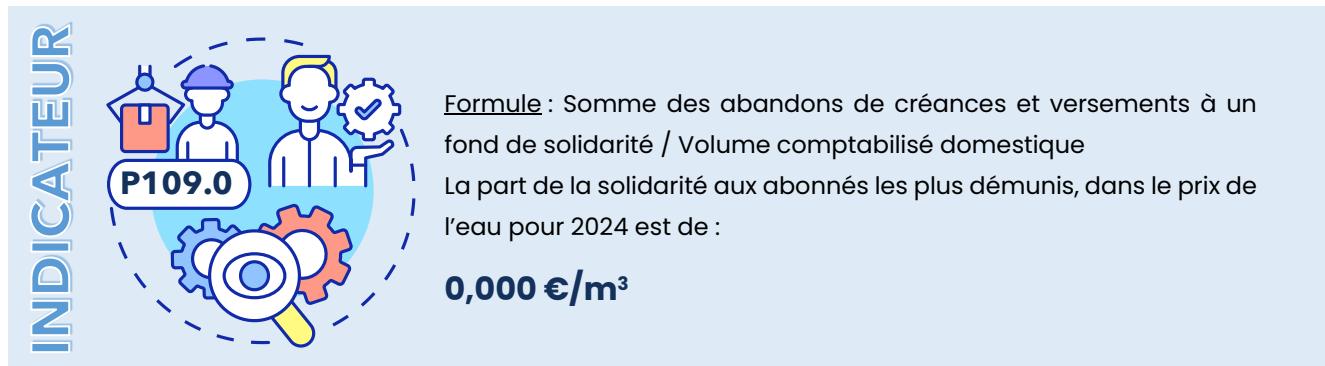


5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Pour 2024, le montant des abandons de créances N-1 est de 0 €.



Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Dans le droit fil de la loi « Oudin-Santini » qui permet aux collectivités locales de financer des actions de solidarité pour contribuer à un meilleur accès à l'eau pour les habitants d'autres continents, le Conseil Communautaire a, par délibération du 5 mai 2012, décidé d'engager une action de solidarité internationale au titre de la loi et approuvé le principe de l'attribution d'une aide dans ce cadre à une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

En 2024, aucune action de solidarité n'a été versée.

Pour mémoire, une aide de 4.000 € avait été versée en 2023 à l'association Terre des Hommes France Association Locale du Haut-Rhin pour le projet de création d'un forage à pompe manuelle, la création de six latrines et d'un site de maraîchage au TOGO dans la région des Plateaux (Préfecture de l'AMOU).

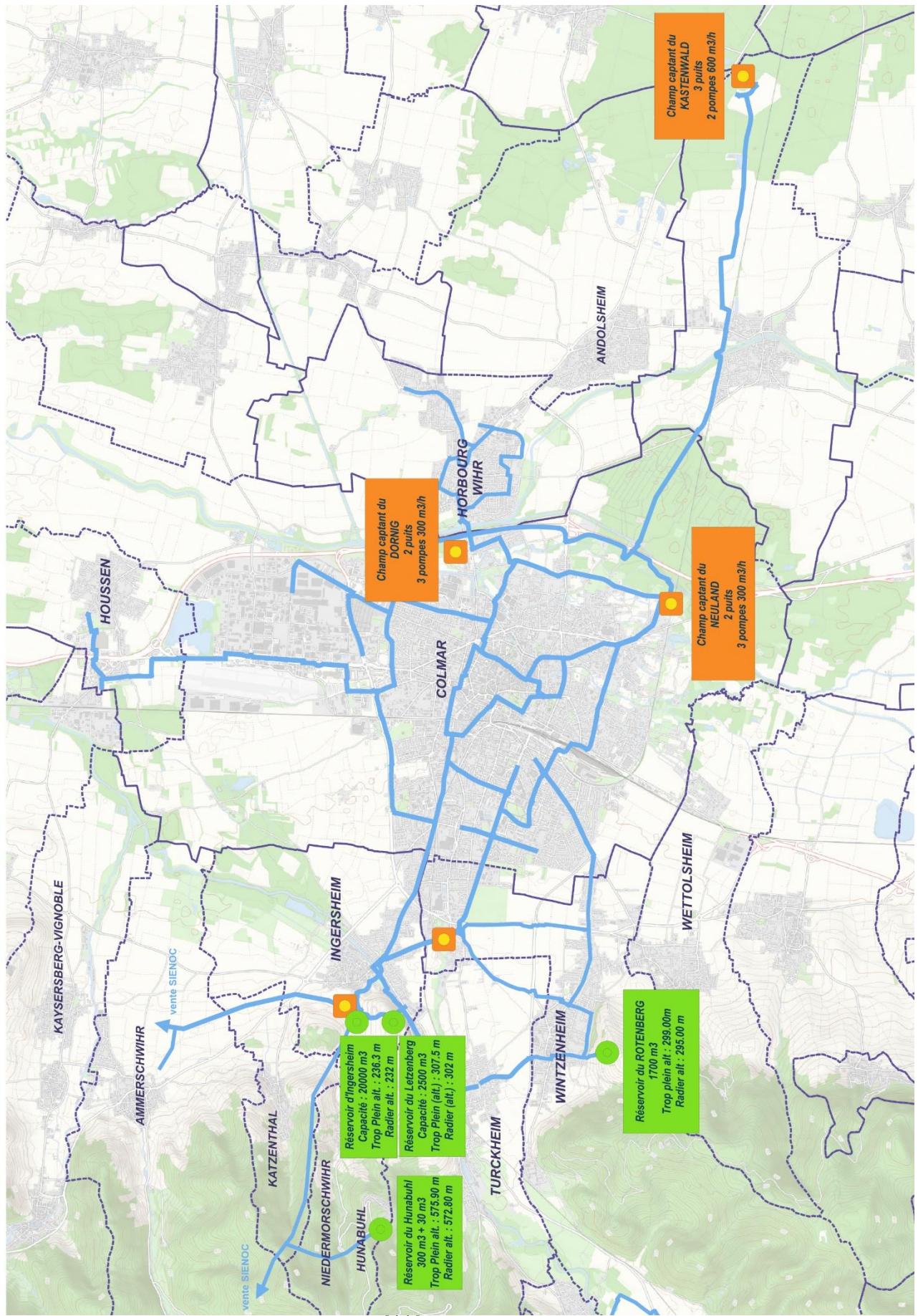
ANNEXES

- 1** Schémas de principe d'adduction d'eau potable
- 2** Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- 3** Facture type 120 m³ – Eau potable
- 4** Analyses Eau (tableaux des valeurs moyennes de l'année)
- 5** Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée
- 6** Récapitulatif des indicateurs de performances

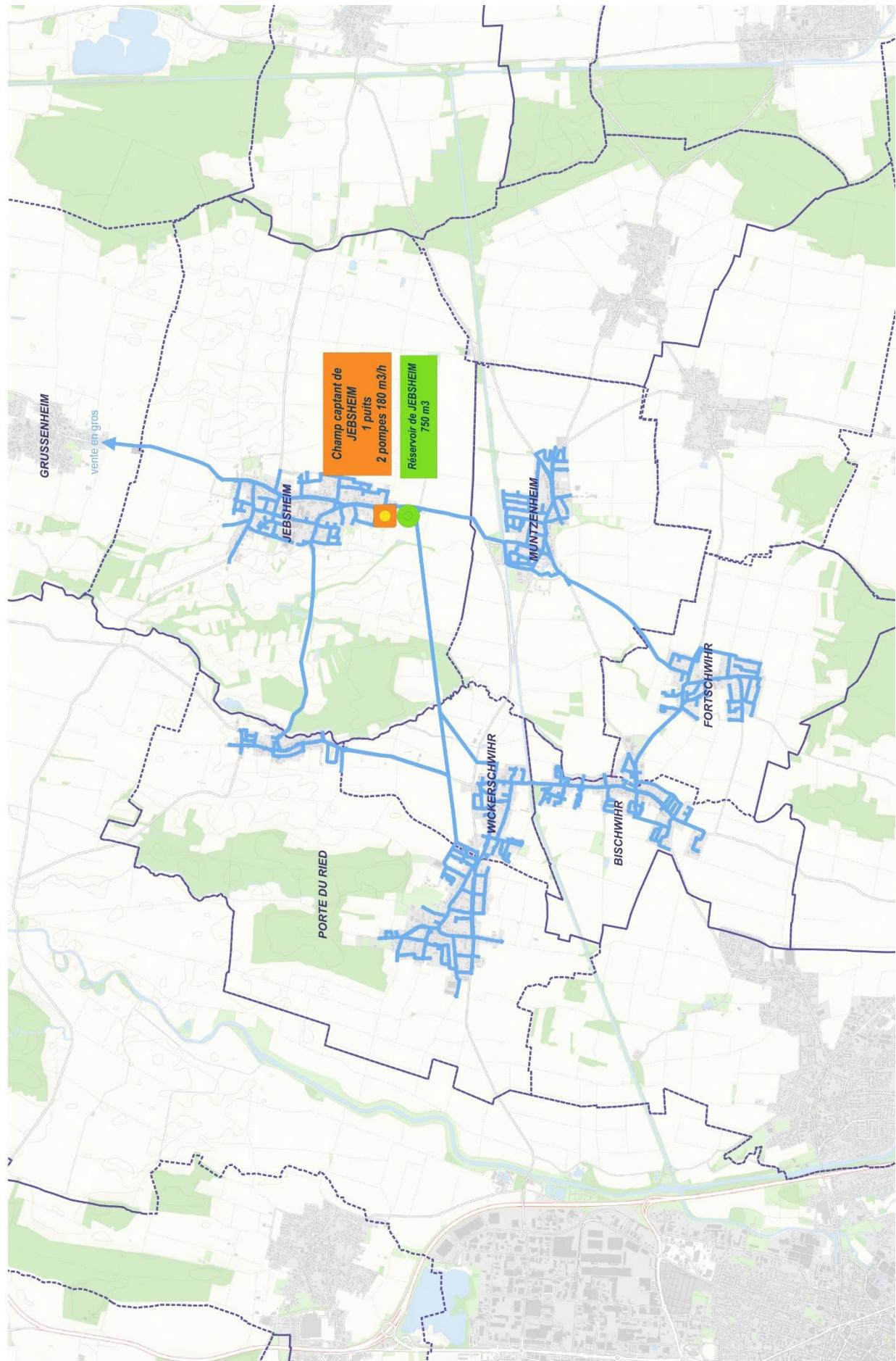
ANNEXE 1

Schémas de principe d'adduction d'eau potable

UDI COLMAR



UDI JEBSENHEIM



ANNEXE 2

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Édition mars 2025 CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

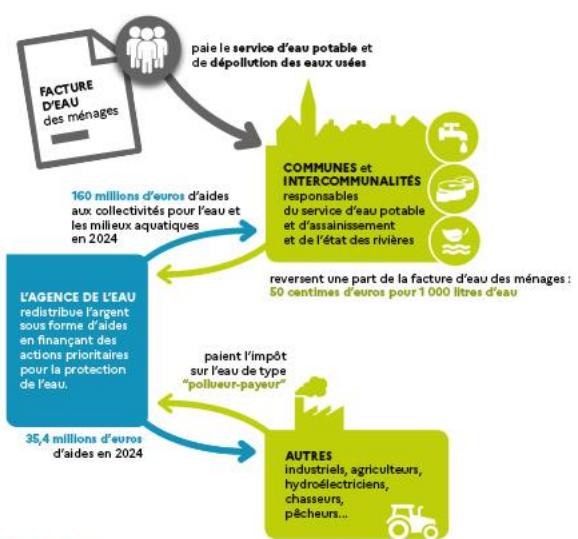
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,14 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Edition mars 2025 / 1

D'où proviennent les redevances 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-d-intervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



PEFC™

Maquette : AELB-DIC - Réalisation : EII • Mars 2025 • Imprimé sur papier PEFC™

→ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMpte !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

ANNEXE 3

Facture type 120 m³ - Eau potable

 <p>FACTURE RELÈVE DU 31 DECEMBRE 2024</p> <p>Adresse desservie : FACTURE 120 M3 COLMAR</p> <p>Nous contacter</p> <p>Par internet : www.cdeaux.fr</p> <p>Par téléphone : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 Pour vos demandes : 03 89 22 94 50 Urgence 24h/24 : 0820 320 332 0,12 € TTC/min</p> <p>Accueil physique : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 Sauf le mercredi de 8h30 à 13h00</p> <p>Par courrier : COLMARIENNE DES EAUX CS 80131 20 RUE DES MÉTIERS 68025 COLMAR CEDEX Siret 389 807 108 00045</p> <p>OPÉRATEUR POUR LE COMPTE DE :</p> <p></p> <p>Récapitulatif de votre facture</p> <table border="1"><tr><td>Montant à payer : comportant :</td><td>220,08 € TTC</td><td>avant le xx/xx/xxxx</td></tr><tr><td>■ DISTRIBUTION DE L'EAU</td><td>175,77 €</td><td></td></tr><tr><td>■ ORGANISME PUBLIC</td><td>44,31 €</td><td></td></tr><tr><td>Montant total</td><td>220,08 €</td><td></td></tr></table>  <p>Votre consommation d'eau</p> <table border="1"><tr><td>Consommation facturée : Soit 120 000 litres d'eau</td><td>120 m³</td><td>Historique de votre consommation</td></tr><tr><td>Périodes prises en compte :</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Abonnement : Janvier 2024 à Décembre 2024</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Consommation : Janvier 2024 à Décembre 2024</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Prix TTC au litre : 0,00161 € (hors abonnement)</td><td></td><td></td></tr><tr><td>soit 1,6142 € au m³</td><td></td><td></td></tr></table> <p>Comment régler votre facture d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">Par carte bancaire et espèces à l'agence Colmarienne des EauxEn renvoyant à l'aide de son enveloppe retour, le TIP ci-dessous daté et signéPar chèque à l'ordre de Colmarienne des EauxPar Internet : www.cdeaux.frPar virement sur le compte de la Colmarienne des Eaux : IBAN FR76 1189 9001 0200 0532 3094 568 BIC CMICFR2ALe prélèvement automatique : supprime toute formalité d'envoi, évite tout oubli <p>Votre paiement</p> <table border="1"><tr><td>Date et Lieu</td><td>Signature</td><td>FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES MÉTIERS 68025 COLMAR CEDEX</td><td>IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR48222430214 RUM : TIP190100000000010599070000521253</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Montant : 220,08 €</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">TIPS€PA</td></tr><tr><td colspan="4"><p>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Colmarienne des eaux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Colmarienne des eaux. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p></td></tr><tr><td colspan="4">000110599070 FACTURE 120 M3 COL</td></tr><tr><td colspan="4">190100000402 33000000010599070000521253956111 22008</td></tr></table>	Montant à payer : comportant :	220,08 € TTC	avant le xx/xx/xxxx	■ DISTRIBUTION DE L'EAU	175,77 €		■ ORGANISME PUBLIC	44,31 €		Montant total	220,08 €		Consommation facturée : Soit 120 000 litres d'eau	120 m ³	Historique de votre consommation	Périodes prises en compte :			Abonnement : Janvier 2024 à Décembre 2024			Consommation : Janvier 2024 à Décembre 2024			Prix TTC au litre : 0,00161 € (hors abonnement)			soit 1,6142 € au m ³			Date et Lieu	Signature	FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES MÉTIERS 68025 COLMAR CEDEX	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR48222430214 RUM : TIP190100000000010599070000521253			Montant : 220,08 €				TIPS€PA		<p>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Colmarienne des eaux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Colmarienne des eaux. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p>				000110599070 FACTURE 120 M3 COL				190100000402 33000000010599070000521253956111 22008			
Montant à payer : comportant :	220,08 € TTC	avant le xx/xx/xxxx																																																				
■ DISTRIBUTION DE L'EAU	175,77 €																																																					
■ ORGANISME PUBLIC	44,31 €																																																					
Montant total	220,08 €																																																					
Consommation facturée : Soit 120 000 litres d'eau	120 m ³	Historique de votre consommation																																																				
Périodes prises en compte :																																																						
Abonnement : Janvier 2024 à Décembre 2024																																																						
Consommation : Janvier 2024 à Décembre 2024																																																						
Prix TTC au litre : 0,00161 € (hors abonnement)																																																						
soit 1,6142 € au m ³																																																						
Date et Lieu	Signature	FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES MÉTIERS 68025 COLMAR CEDEX	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR48222430214 RUM : TIP190100000000010599070000521253																																																			
		Montant : 220,08 €																																																				
		TIPS€PA																																																				
<p>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Colmarienne des eaux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Colmarienne des eaux. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p>																																																						
000110599070 FACTURE 120 M3 COL																																																						
190100000402 33000000010599070000521253956111 22008																																																						

Votre facture détaillée		Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€TTC)
DISTRIBUATION DE L'EAU						
Part Fixe Eau	du 01/01/24 au 31/12/24	2	12,5000	25,00	5,50 %	26,38
Part Colmar Agglomération	du 01/01/24 au 31/12/24	120	1,1800	141,60	5,50 %	149,39
Total DISTRIBUTION DE L'EAU				166,60		175,77
ORGANISME PUBLIC						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,3500	42,00	5,50 %	44,31
Total ORGANISME PUBLIC				42,00		44,31
Montant total HT : 208,60 €				208,60		220,08

Détail du montant de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
208,60 €	5,50 %	11,48 €

Détail des montants

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	Montant à payer :
208,60 €	11,48 €	220,08 €	0,00 €	220,08 €



La Colmarienne des Eaux assure ces services

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse veille à la préservation de la ressource en eau

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier Colmarienne des Eaux, CS 80131 20 rue des Mâles 68025 COLMAR CEDEX

ANNEXE 4

QUALITE EAU POTABLE

Tableaux des valeurs moyennes de l'année calculées à partir de toutes les analyses réalisées en 2024

Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Communes de Colmar / Houssen / Horbourg-Wihr / Ingersheim / Niedermorschwihr / Turckheim / Wettolsheim / Wintzenheim

Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de l'UDI

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Paramètre	Colmar
Nb Analyses ()	196
Température de l'air in situ (°C)	12.5
Température de l'eau in situ (°C)	15.3
pH in situ (-)	7.43
Chlore libre in situ (Cl2) (mg/l)	0.13
Chlore total in situ (Cl2) (mg/l)	0.14
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.08
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	4
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	5
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0
Entérocoques (UFC/100 ml)	0
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	25.4
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	0.0
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	17.8
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	691
Chlorures (mg/l)	113.5
Magnésium total (mg/l)	11.3
Calcium total (mg/l)	110.6
Potassium total (mg/l)	1.9
Sodium total (mg/l)	32.8
Silicates dissous (mg/l)	10.34
Nitrites (mg/l)	0.00
Ammonium (mg/l)	0.00
Nitrates (mg/l)	26.48
Phosphore total (mg/l)	0.00
Sulfates (mg/l)	34.56
Carbone organique total (COT) (mg/l)	0.03
Oxygène dissous in situ (O2) (mg/l)	8.06
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	75.00
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	0.13
Bicarbonates (mg/l)	214.38
Fer total (µg/l)	5.17
Fer dissous (µg/l)	5.17
Manganèse total (µg/l)	0.00
Aluminium total (µg/l)	0.00
Arsenic total (µg/l)	0.00
Baryum total (µg/l)	0.14
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	0.06
Mercure total (µg/l)	0.00
Sélénium total (µg/l)	0.00
S-Metolachlor (µg/l)	-

Paramètre	Colmar
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	0.11
Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	0.00
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (µg/l)	0.01
Captane (µg/l)	-
Somme des pesticides identifiés (µg/l)	0.06
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	0.00
Antimoine total (µg/l)	0.00
Bore total (µg/l)	0.02
Cadmium total (µg/l)	0.00
Chrome total (µg/l)	2.50
Cuivre total (µg/l)	0.04
Nickel total (µg/l)	0.00
Plomb total (µg/l)	0.15

Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Communes de Bischwihr / Fortschwihr / Jebsheim / Muntzenheim /

Porte du Ried / Wickerschwihr

Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de l'UDI

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Parametre	Ried
Nb Analyses ()	27
Température de l'air in situ (°C)	13.6
Température de l'eau in situ (°C)	15.3
pH in situ (-)	7.38
Chlore libre in situ (Cl2) (mg/l)	0.15
Chlore total in situ (Cl2) (mg/l)	0.18
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.73
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	16
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	6
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0
Entérocoques (UFC/100 ml)	0
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	28.1
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	0.0
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	20.6
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	596
Chlorures (mg/l)	40.3
Magnésium total (mg/l)	10.8
Calcium total (mg/l)	93.4
Potassium total (mg/l)	2.7
Sodium total (mg/l)	14.9
Silicates dissous (mg/l)	-
Nitrites (mg/l)	-
Ammonium (mg/l)	-
Nitrates (mg/l)	29.14
Phosphore total (mg/l)	-
Sulfates (mg/l)	30.00
Carbone organique total (COT) (mg/l)	0.39
Oxygène dissous in situ (O2) (mg/l)	-
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	-
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-
Bicarbonates (mg/l)	-
Fer total (µg/l)	-
Fer dissous (µg/l)	-
Manganèse total (µg/l)	-
Aluminium total (µg/l)	-
Arsenic total (µg/l)	-
Baryum total (µg/l)	0.17
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	-
Mercure total (µg/l)	-
Sélénium total (µg/l)	-
S-Metolachlor (µg/l)	-

Parametre	Ried
Metolachlor-ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	0.07
Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	-
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (µg/l)	-
Captane (µg/l)	-
Somme des pesticides identifiés (µg/l)	0.10
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	-
Antimoine total (µg/l)	-
Bore total (µg/l)	0.02
Cadmium total (µg/l)	-
Chrome total (µg/l)	-
Cuivre total (µg/l)	-
Nickel total (µg/l)	-
Plomb total (µg/l)	-

Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Commune de La Forge / Walbach / Zimmerbach
(champ captant La forge)

Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de l'UDI

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

parametre	La Forge	parametre	La Forge
Nb Analyses ()	38	Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	-
Température de l'air in situ (°C)	13.0	Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	-
Température de l'eau in situ (°C)	14.1	Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (µg/l)	-
pH in situ (-)	6.75	Captane (µg/l)	-
Chlore libre in situ (Cl2) (mg/l)	0.09	Somme des pesticides identifiés (µg/l)	0.00
Chlore total in situ (Cl2) (mg/l)	0.11	Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-	Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-	Antimoine total (µg/l)	-
Turbidité (NTU)	1.60	Bore total (µg/l)	-
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	7	Cadmium total (µg/l)	-
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	5	Chrome total (µg/l)	-
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0	Cuivre total (µg/l)	-
Entérocoques (UFC/100 ml)	0	Nickel total (µg/l)	-
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0	Plomb total (µg/l)	-
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	10.1		
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	0.0		
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	5.5		
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	134		
Chlorures (mg/l)	5.8		
Magnésium total (mg/l)	5.1		
Calcium total (mg/l)	35.9		
Potassium total (mg/l)	1.5		
Sodium total (mg/l)	4.9		
Silicates dissous (mg/l)	-		
Nitrites (mg/l)	-		
Ammonium (mg/l)	0.07		
Nitrates (mg/l)	3.38		
Phosphore total (mg/l)	-		
Sulfates (mg/l)	8.05		
Carbone organique total (COT) (mg/l)	0.99		
Oxygène dissous in situ (O2) (mg/l)	-		
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	-		
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-		
Bicarbonates (mg/l)	-		
Fer total (µg/l)	64.86		
Fer dissous (µg/l)	64.86		
Manganèse total (µg/l)	-		
Aluminium total (µg/l)	52.00		
Arsenic total (µg/l)	5.00		
Baryum total (µg/l)	0.12		
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	0.28		
Mercure total (µg/l)	-		
Sélénium total (µg/l)	-		
S-Metolachlor (µg/l)	-		

Analyse qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Colmar Agglomération

Commune de Sainte Croix-en-Plaine

Valeurs moyennes de l'année calculées à partir des analyses de distribution

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

parametre	SCP
Nb Analyses ()	12
Température de l'air in situ (°C)	13.3
Température de l'eau in situ (°C)	15.2
pH in situ (-)	7.55
Chlore libre in situ (Cl2) (mg/l)	-
Chlore total in situ (Cl2) (mg/l)	-
Couleur vraie (eau filtrée) (mg/l)	-
Couleur apparente (eau brute) (mg/l)	-
Turbidité (NFU)	0.11
Microorganismes aérobies revivifiables à 22 °C (68±4) h (UFC/ml)	40
Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h (UFC/ml)	57
Bactéries Coliformes totaux (UFC/100 ml)	0
Entérocoques (UFC/100 ml)	0
Escherichia coli (UFC/100 ml)	0
TH (Titre Hydrotimétrique) (° f)	-
TA (Titre alcalimétrique) (° f)	-
TAC (Titre alcalimétrique complet) (° f)	-
Conductivité électrique brute à 25°C (µS/cm)	572
Chlorures (mg/l)	46.3
Magnésium total (mg/l)	-
Calcium total (mg/l)	-

parametre	SCP
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid) (µg/l)	0.09
Metolachlore-NOA 413173 (µg/l)	-
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid) (µg/l)	-
Captane (µg/l)	-
Somme des pesticides identifiés (µg/l)	-
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (µg/l)	-
Somme des 4 HAP identifiés (µg/l)	-
Antimoine total (µg/l)	-
Bore total (µg/l)	-
Cadmium total (µg/l)	-
Chrome total (µg/l)	-
Cuivre total (µg/l)	-
Nickel total (µg/l)	-
Plomb total (µg/l)	-

Les analyses sur les ressources sont effectuées par le SIEPI
(Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III)

Carbone organique total (COT) (mg/l)	
Oxygène dissous in situ (O2) (mg/l)	-
Taux de saturation en oxygène in situ (%)	-
Somme des tri et tétrachloroéthylène (µg/l)	-
Bicarbonates (mg/l)	-
Fer total (µg/l)	-
Fer dissous (µg/l)	-
Manganèse total (µg/l)	-
Aluminium total (µg/l)	-
Arsenic total (µg/l)	-
Baryum total (µg/l)	-
Cyanures totaux (indice cyanure) (µg/l)	-
Mercure total (µg/l)	-
Sélénium total (µg/l)	-
S-Metolachlor (µg/l)	-

ANNEXE 5

Fiches de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée en 2024



QUELLE EAU BUEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : COLMAR MAISON NATURE NEULAND

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A			
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE		A Très bonne qualité	
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024	
NITRATES		A Bonne qualité	
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur max : 16 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		A Très bonne qualité	
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 184 Valeur max : 0,005 microgramme/L Année prise en compte : 2020	
FLUOR		A Très bonne qualité	
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur max : 0 mg/L Année prise en compte : 2020	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
DURETÉ		Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25,4 % Valeur max : 25,4 %	
Pour aller plus loin			
		Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 22/02/2025

UDI 068004234

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : COLMAR ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité Insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
		Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 94669 personnes sur 8 communes (COLMAR, HORBOURG-WIHR, HOUSSEN, INGERSHEIM, NIEDERMORSCHWIHR, TURCKHEIM, WETTOLSHEIM, WINTZENHEIM). Le responsable des installations est : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COLMARIENNE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE	<p>A</p> <p>Très bonne qualité</p>
		<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 159</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxl : 0 n/100 ml</p>
Quelques conseils		NITRATES	<p>A</p> <p>Bonne qualité</p>
<p>ENTRETIEN </p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>RÉSEAU PRIVÉ </p> <p>Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.</p> <p>ABSENCE </p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SÉCHERESSE </p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.</p>		<p>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et Industriel. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12</p> <p>Valeur moyenne : 21,6 mg/L</p> <p>Valeur maxl : 30 mg/L</p>
Pour aller plus loin		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	<p>A</p> <p>Bonne qualité</p>
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 191</p> <p>Valeur maxl : 0,032 microgramme/L</p>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		FLUOR	<p>A</p> <p>Très bonne qualité</p>
		<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Valeur moyenne : 0,05 mg/L</p> <p>Valeur maxl : 0,07 mg/L</p>
DURETE		DURETE	<p>Eau dure</p>
		<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 11</p> <p>Valeur moyenne : 28,5 °f</p> <p>Valeur maxl : 36 °f</p>
CHLORURES		CHLORURES	<p>Bonne qualité</p>
		<p>Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 60</p> <p>Valeur moyenne : 82,8 mg/L</p> <p>Valeur maxl : 180 mg/L</p>

Édité le 22/02/2025

UDI 068000980

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : LA FORGE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																									
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	A	<p>A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité</p>																								
		Indicateur 2023 : A																									
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																									
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LA FORGE FORAGE N°1, LA FORGE FORAGE N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 287 personnes sur 2 communes (WINTZENHEIM, ZIMMERBACH). Le responsable des installations est : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COLMARIENNE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><th>A</th><th>Très bonne qualité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td></td><td>Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml</td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><th>A</th><th>Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td></td><td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 2,93 mg/L Valeur max : 5,3 mg/L</td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><th>A</th><th>Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td></td><td>Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur max : 0 microgramme/L</td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><th>A</th><th>Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td></td><td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur max : 0,07 mg/L</td></tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 2,93 mg/L Valeur max : 5,3 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur max : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur max : 0,07 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																									
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml																									
NITRATES	A	Très bonne qualité																									
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 2,93 mg/L Valeur max : 5,3 mg/L																									
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																									
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur max : 0 microgramme/L																									
FLUOR	A	Très bonne qualité																									
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur max : 0,07 mg/L																									
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																									
<table border="1"> <tr> <td></td><td>ENTRETIEN</td><td>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</td></tr> <tr> <td></td><td>RÉSEAU PRIVÉ</td><td>Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.</td></tr> <tr> <td></td><td>ABSENCE</td><td>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</td></tr> <tr> <td></td><td>SÉCHERESSE</td><td>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'allimentaires et d'hygiène corporelle.</td></tr> </table>			ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.		RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'allimentaires et d'hygiène corporelle.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th><th>Eau douce</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td><td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,23 °F Valeur max : 3,6 °F</td></tr> <tr> <th>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th><th>Eau agressive</th></tr> <tr> <td>Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td><td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur max : 4</td></tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau douce	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,23 °F Valeur max : 3,6 °F	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive	Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur max : 4				
	ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.																									
	RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.																									
	ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																									
	SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'allimentaires et d'hygiène corporelle.																									
DURETÉ	Eau douce																										
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,23 °F Valeur max : 3,6 °F																										
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive																										
Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur max : 4																										
Pour aller plus loin																											
<table border="1"> <tr> <td></td><td>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</td></tr> </table>			Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																								
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																										

Édité le 22/02/2025

UDI 068002178

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : RIED

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-between;"> A <div style="flex-grow: 1; text-align: right;"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité </div> </div>
		Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE JEBSENHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 7510 personnes sur 6 communes (BISCHWIHR, FORTSCHWIHR, JEBSENHEIM, MUNTZENHEIM, PORTE DU RIED, WICKERSCHWIHR). Le responsable des installations est : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COLMARINIENNE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 96 % Valeur maxl : 2 n/100 ml</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 29,1 mg/L Valeur maxl : 34 mg/L</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxl : 0,09 microgramme/L (chlorothalonil r471811)</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxl : 0,1 mg/L</td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité	Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 96 % Valeur maxl : 2 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 29,1 mg/L Valeur maxl : 34 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxl : 0,09 microgramme/L (chlorothalonil r471811)	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxl : 0,1 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité																								
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 96 % Valeur maxl : 2 n/100 ml																								
NITRATES	A	Bonne qualité																								
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 29,1 mg/L Valeur maxl : 34 mg/L																								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																								
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxl : 0,09 microgramme/L (chlorothalonil r471811)																								
FLUOR	A	Très bonne qualité																								
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxl : 0,1 mg/L																								

Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 28,1 °f Valeur maxl : 30,1 °f</td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 28,1 °f Valeur maxl : 30,1 °f
DURETÉ	Eau dure					
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 28,1 °f Valeur maxl : 30,1 °f					
	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.					
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.					
	En période de sécheresse, il limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.					

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eau-potable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025

UDI 068000978

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINTE CROIX EN PLAINE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A
Origine et gestion de l'eau		

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,1 mg/L Valeur max : 26 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 192 Valeur max : 0,036 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0855 mg/L Valeur max : 0,09 mg/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,1 °f Valeur max : 24,1 °f	

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025

UDI 068005546

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1



ZONE DE DISTRIBUTION : WALBACH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité									
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>								
		Indicateur 2023 : A									
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU									
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 916 personnes sur 1 commune (WALBACH). Le responsable des installations est : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COLMARIENNE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE <p>A</p>	Très bonne qualité								
		NITRATES <p>A</p>	Très bonne qualité								
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS <p>A</p>	Très bonne qualité								
Quelques conseils <ul style="list-style-type: none"> ENTRETIEN  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. RÉSEAU PRIVÉ  Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SÉCHERESSE  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle. 		FLUOR <p>A</p>	Très bonne qualité								
Pour aller plus loin <ul style="list-style-type: none">  Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau-potable.sante.gouv.fr 		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES <table border="1"> <tr> <td>DURETÉ</td> <td>Eau douce</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 8,41 °f Valeur max : 11,4 °f</td> </tr> <tr> <td>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</td> <td>Eau agressive</td> </tr> <tr> <td>Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur max : 4</td> </tr> </table>		DURETÉ	Eau douce	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 8,41 °f Valeur max : 11,4 °f	ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive	Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur max : 4
DURETÉ	Eau douce										
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 8,41 °f Valeur max : 11,4 °f										
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive										
Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4 Valeur max : 4										

Édité le 22/02/2025

UDI 068001018

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : ZIMMERBACH CENTRE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A																
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 620 personnes sur 1 commune (ZIMMERBACH). Le responsable des installations est : « COLMAR AGGLOMERATION ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COLMARIENNE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><th>A Bonne qualité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td>Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxl : 1 n/100 ml</td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><th>A Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 2,61 mg/L Valeur maxl : 5,3 mg/L</td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><th>A Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxl : 0 microgramme/L</td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><th>A Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxl : 0,07 mg/L</td></tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxl : 1 n/100 ml	NITRATES	A Très bonne qualité	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 2,61 mg/L Valeur maxl : 5,3 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxl : 0 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxl : 0,07 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité																		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxl : 1 n/100 ml																		
NITRATES	A Très bonne qualité																		
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 2,61 mg/L Valeur maxl : 5,3 mg/L																		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																		
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxl : 0 microgramme/L																		
FLUOR	A Très bonne qualité																		
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxl : 0,07 mg/L																		
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																	
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	DURETÉ	Eau peu calcaire																
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.																
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 13,1 °f Valeur maxl : 35,4 °f																
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, il limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'allimentaires et d'hygiène corporelle.	ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive																
Pour aller plus loin		Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.																	
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxl : 4																	

Édité le 22/02/2025

UDI 068001020

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ANNEXE 6

Récapitulatif des indicateurs de performances EAU POTABLE

INDICATEURS		2024	2023	2022	2021
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,85 % (3 analyses non-conformes)	99,6 % (2 analyses non-conformes)	99,6 % (1 analyse non-conforme)	98,8 % (3 analyses non-conformes)
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	112 pts	102 pts	102 pts	102 pts
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87 %	86,8 %	87 %	87 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,59 m³/km/jour	6,43 m ³ /km/jour	6,54 m ³ /km/jour	5,96 m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	5,28 m³/km/jour	5,45 m ³ /km/jour	5,43 m ³ /km/jour	5,22 m ³ /km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,66 %	0,58 %	0,58 %	0,61 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances de l'année précédente	0 € soit 0 €/m³	9 452,17 € soit 0,002 €/m ³	21 791,56 € soit 0,004 €/m ³	16 967,85 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,66 %	0,72 %	1,05 %	2,02 %
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100 % en moins de 24h00	100 % en moins de 24h00	100 % en moins de 24h00	100 % en moins de 24h00
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11 mois	1 an et 10 mois	2 ans et 8 mois	3 ans et 7 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,057 %	0,126 %	0,303 %	0,245 %
P155.1	Taux de réclamations	0,16 %	0,13 %	0,13 %	0,32 %